



**ASSOCIATION DU SOUVENIR
AUX MORTS DES ARMEES
DE CHAMPAGNE -
NAVARIN**

**ADHESION ET
COTISATION 2013**

QUI SOMMES-NOUS ?

A l'issue de la guerre de 14-18, un monument-ossuaire fut érigé sur la crête de Navarin, au centre du Front de Champagne, sur les tranchées disputées avec acharnement entre septembre 1914 et septembre 1918. Une association, l'ASMAC, se donna pour but de garder la mémoire de l'héroïsme des combattants.

Actuellement, haut lieu du souvenir où reposent les restes de 10.000 soldats, le monument de Navarin est la propriété de la **Fondation du Monument aux Morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin**, organisme privé reconnu d'utilité publique.

A ses côtés, l'**Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne - Navarin**, forte de plus de 400 adhérents :

- familles des héros de 14-18,
- Champenois attentifs aux combats qui ont modelé leur paysage,
- hommes et femmes voulant garder mémoire de l'ébranlement de cette guerre,

organise chaque année une **cérémonie solennelle**, publie un **bulletin semestriel** : "NAVARIN", donnant une grande place à l'histoire, et, par **son soutien financier**, permet à la Fondation d'entretenir le monument.

Pour toutes ces tâches, **nous avons besoin de votre adhésion à l'ASMAC** \

Mme, Mlle, M. _____

Adresse : _____

déclare verser à l'ASMAC la somme de

[Membre adhérent = 8 euros minimum
Membre bienfaiteur = 80 euros minimum]

par chèque à l'ordre de l'ASMAC,
N° de CCP : 246 1229 E 020
adressé au trésorier de l'A.S.M.A.C.
4 rue des Condamines 78000 VERSAILLES
IBAN : FR76-30003-02193-00050173172-74 BIC : SOGEFRPP

Fait à : _____ le: _____
Signature

Faites connaître l'ASMAC. Faites adhérer vos amis.

Statutairement, la Fondation ne reçoit pas d'adhésion privée.

Un reçu fiscal vous sera adressé par l'intermédiaire du bulletin de janvier pour tout versement excédant le minimum de 8 euros. Si vous n'avez pas besoin de reçu fiscal, veuillez avoir l'obligeance de nous le signaler.

